

## Le visa

Le visa est une autorisation nécessaire pour entrer en Suède et dans les autres pays ayant signé l'accord de Schengen (voir la fiche d'information de l'Office national suédois des migrations, Migrationsverket, sur l'accord de Schengen), et y séjourner pendant une période limitée, par exemple pour aller voir des parents ou des amis, pour y faire du tourisme ou des affaires, pour participer à une conférence ou seulement pour passer par le pays (en transit). Toute personne désirant s'installer en Suède, par exemple pour y rejoindre des membres de sa famille, doit demander et obtenir un permis de séjour avant d'entrer en Suède.

Le visa doit être obtenu et inséré dans le passeport avant l'entrée dans l'espace Schengen. Le droit d'entrée est cependant examiné chaque fois que le détenteur passe la frontière extérieure de la zone. Lors du contrôle frontalier, toutes les personnes qui entrent dans la zone doivent prouver qu'elles ont les moyens de subvenir à leurs propres besoins pendant leur séjour et pour leur retour dans leur pays, qu'elles ont une assurance médicale de voyage ainsi que des documents indiquant le but de leur visite.

### Qui a besoin d'un visa ?

Les ressortissants de la plupart des pays non membres de l'Union européenne (l'UE) ont besoin d'un visa pour entrer en Suède et dans les autres pays de l'espace Schengen. Cette décision a été prise conjointement en accord avec les autres États membres de l'UE.

La liste des pays dont les ressortissants doivent avoir un visa pour entrer en Suède se trouve sur Internet à l'adresse : [www.migrationsverket.se](http://www.migrationsverket.se) sous le titre « Visiter la Suède ».

Les ressortissants des pays qui ne figurent pas sur cette liste peuvent entrer en Suède et dans les autres pays de l'espace Schengen et séjourner en Suède sans visa pendant trois mois.

### Un seul visa pour tout l'espace Schengen

La Suède applique les dispositions de l'accord de Schengen concernant les visas. L'accord de Schengen signifie notamment que les États de l'espace Schengen ont supprimé le contrôle des personnes qui circulent entre ces États. Tout visa délivré par l'un de ces pays permet à son titulaire de se rendre aussi dans tous les autres. Dans des cas exceptionnels, un visa n'est valide que pour l'entrée dans le pays qui l'a délivré, ou dans certains pays donnés, si le passeport du titulaire n'est pas accepté par tous les pays signataires de l'accord de Schengen.

### Que faut-il faire pour obtenir un visa ?

#### *Exigences particulières*

Si vous désirez venir en Suède et dans les autres pays de l'espace Schengen, vous devez satisfaire une série d'exigences qui sont les mêmes dans tous les pays. Il existe en outre des exigences qui diffèrent d'un pays à l'autre. Chaque autorité de l'étranger (ambassade ou consulat) est une autorité indépendante qui, de concert avec les autres États signataires de l'accord de Schengen représentés en un lieu, peut exiger des documents supplémentaires ou présenter d'autres exigences.

Les exigences peuvent être modifiées selon les circonstances. C'est pourquoi il est important de vérifier les dispositions applicables à chaque cas. Il faut si possible consulter le site électronique [www.swedenabroad.com](http://www.swedenabroad.com) et rechercher l'autorité de l'étranger concernée. Sinon, consulter l'ambassade ou le consulat d'une autre manière.

### *Exigences générales*

Toute personne désirant se rendre en Suède et dans l'espace Schengen doit détenir un **passport** valide au moins trois mois après la date d'expiration du visa.

Il faut également disposer d'une somme d'**argent** suffisante pour le séjour et le voyage de retour. Les autorités suédoises ont fixé à 40 euros (environ 370 couronnes suédoises) le montant nécessaire par personne et par jour pendant le séjour en Suède. Ce montant peut être réduit dans certains cas, par exemple pour les enfants en bas âge, si les frais de nourriture et d'hébergement ont été versés à l'avance ou si le demandeur est logé chez des parents ou amis. Pour prouver que vous disposez d'une somme suffisante pour votre séjour, vous pouvez présenter un relevé de compte bancaire ou un document par lequel la personne qui vous invite en Suède s'engage à prendre en charge tous les frais de votre visite.

Pour obtenir votre visa, vous devez en outre avoir souscrit une **assurance médicale de voyage** individuelle qui couvre vos frais dans les cas suivants :

- soins médicaux d'urgence ;
- hospitalisation d'urgence ;
- rapatriement pour raisons médicales.

Cette assurance doit couvrir des frais de 30.000 euros au minimum et s'appliquer dans tous les pays de l'espace Schengen.

### *Accords spéciaux*

Des règles particulières s'appliquent aux ressortissants d'Albanie, de Bosnie-Herzégovine, de Russie, de Macédoine, de Moldavie, du Monténégro, de Serbie et d'Ukraine par suite de l'accord de simplification des visas signé entre ces pays et l'UE. Pour en savoir plus, contactez les ambassades et les consulats des États membres de l'UE dans ces huit pays. Si vous avez accès à Internet, vous pouvez par exemple visiter le site [www.swedenabroad.se](http://www.swedenabroad.se) et consulter leurs sites.

### *Appréciation de la demande*

Le visa est accordé si l'autorité qui prend la décision – une autorité de l'étranger ou l'Office

national suédois des migrations, Migrationsverket – estime que vous quitterez bien l'espace Schengen après votre visite et que le but de votre voyage est bien celui que vous avez indiqué dans votre demande. Si ces autorités croient que votre intention réelle est autre, ou que vous désirez vous installer dans l'espace Schengen, votre visa vous sera refusé. Il vous sera également refusé si vous figurez dans le système informatique SIS (Schengen Information System) dans lequel les États membres peuvent inscrire les personnes auxquelles il est interdit d'entrer dans l'espace Schengen. Ces règles s'appliquent dans tous les États signataires de l'accord de Schengen.

### **Où déposer ma demande ?**

La demande de visa doit être remise à une autorité suédoise de l'étranger. Dans certains pays, la Suède n'a pas de représentation et c'est un autre État signataire de Schengen qui la représente. Mais il existe aussi des pays dans lesquels la Suède n'a ni d'autorité propre, ni de représentation par un autre État. Dans ce cas, les personnes désirant déposer une demande de visa doivent se rendre dans le pays le plus proche où il existe une autorité suédoise ou un autre pays représentant la Suède.

Si vous devez déposer une demande auprès de l'autorité de l'étranger d'un autre État signataire de Schengen, il est recommandé de prendre contact avec cette autorité. Car, en ce cas, ce sont les formulaires de demande de cet État et les documents exigés par cet État qu'il faut utiliser. En outre, les documents doivent être traduits dans la langue de cet État.

### **Formulaires**

La demande de visa est effectuée en remplissant le formulaire "Application for Schengen Visa" (Demande de visa pour l'espace Schengen). On peut imprimer ou commander les formulaires sur le site Internet: [www.migrationsverket.se](http://www.migrationsverket.se). On peut aussi les commander par courrier électronique à l'adresse [distributionen@migrationsverket.se](mailto:distributionen@migrationsverket.se), ou par courrier postal à l'adresse Migrationsverket, Distributionen, 601 70 Norrköping. Le formulaire est également disponible auprès des autorités suédoises à l'étranger.

### Renseignements nécessaires lors de la demande

Pour que les autorités puissent traiter votre demande, vous devez indiquer clairement :

- les raisons de votre venue en Suède ;
- combien de temps vous resterez en Suède ;
- de quoi vous vivrez pendant votre séjour en Suède ;
- le type de passeport dont vous êtes titulaire et sa date d'expiration ;
- quelle sera votre destination après votre séjour en Suède ;
- si vous êtes autorisé à entrer dans le pays où vous irez après votre séjour en Suède ;

Vous devez aussi annexer deux photographies d'identité prises de face au cours des six derniers mois.

Outre la demande, tous les demandeurs doivent déposer le formulaire "Etat civil" (*Familjeupp-gifter - Bilaga till ansökan*).

### Visite chez des parents et amis

Si vous venez dans la zone de Schengen pour rendre visite à des parents et des amis, la personne de référence (qui est la personne à qui vous rendez visite) doit remplir un formulaire spécifique : formulaire de référent "Invitation – pour ceux qui souhaitent inviter la famille et les amis". Elle existe en suédois et en anglais. Vous pouvez commander ou télécharger ce formulaire de la même manière que les autres questionnaires, voir ci-dessus à Formulaires.

La personne de référence en Suède doit joindre au formulaire une fiche d'état-civil (*personbevis*) la concernant. Cette fiche peut être commandée au bureau des impôts le plus proche ou sur le site Internet de l'Agence suédoise des impôts, Skatteverket, adresse [www.skatteverket.se](http://www.skatteverket.se). Il existe des fiches d'état-civil pour différentes utilisations, celle que vous devez choisir est celle qui est intitulée "Invitation" (*Inbjudan*). La personne de référence doit vous envoyer le formulaire d'invitation rempli – "Invitation – pour ceux qui souhaitent inviter la famille et les amis" – et sa fiche d'état-civil, pour que vous puissiez les joindre à votre demande.

### Visites pour affaires et pour conférences

Si vous vous rendez en Suède pour affaires ou pour participer à une conférence, vous devez fournir, jointe à votre demande, une invitation – une lettre – de l'entreprise ou de l'organisateur de la conférence. Cette invitation doit comporter des renseignements vous concernant, par exemple :

- vos renseignements personnels ;
- pour quelle raison vous venez en Suède ;
- combien de temps vous allez rester en Suède ;
- qui vous prend en charge pendant votre séjour en Suède.

### Visite pour traitement médical

Si le but de votre visite en Suède est de suivre un traitement médical, vous devez remplir un formulaire spécifique, l'annexe C, et le joindre à votre demande. Vous devez également joindre un certificat d'un médecin, délivré en Suède, qui atteste la date de votre traitement et son objet. En outre, vous devez joindre un certificat médical du pays où vous êtes domicilié qui atteste que vous ne pouvez pas être traité dans ce pays. Vous devez enfin prouver que vous avez déposé des fonds en Suède pour couvrir le traitement prévu et les soins post hospitaliers éventuels.

### Combien coûte la demande de visa ?

Pour la plupart des demandeurs, la demande de visa déposée dans une autorité suédoise de l'étranger coûte 60 euros (environ 550 SEK). Ces droits ne vous seront pas remboursés si vous n'obtenez pas le visa. Cependant, certains groupes sont totalement ou partiellement exemptés de ces droits.

#### Groupes exemptés

La demande de visa est totalement gratuite pour les groupes suivants.

- Enfants de moins de six ans ;
- Élèves scolarisés, étudiants dans l'enseignement supérieur, étudiants en recherche, leurs enseignants accompagnants – à la condition que le but du voyage soit des études ou une formation ;
- Chercheurs – à condition que le but du voyage soit la recherche scientifique.

Les parents d'un ressortissant de l'Espace économique européen (EEE) (d'un État membre de l'Union européenne, de Norvège, d'Islande, ou du Liechtenstein) ou les ressortissants suisses sont également exemptés de droits lors de leur demande de visa. Le demandeur doit fournir une attestation de mariage ou de lien familial. Les personnes suivantes sont considérées comme des parents :

- L'époux, l'épouse ou le concubin/la concubine\* ;
- le partenaire enregistré ;
- les enfants de moins de 21 ans ou les enfants plus âgés ayant besoin d'être pris en charge par leurs parents pour subsister ;
- les parents dépendant financièrement de leurs enfants vivant en Suède.

*\* Ne concerne pas les concubins/concubines de ressortissants suisses.*

Cependant, les parents de ressortissants suédois doivent verser des droits de demander de visa.

#### **Qui décide de m'accorder un visa ou non ?**

Le plus souvent, l'autorité suédoise à l'étranger est habilitée à prendre cette décision, après certains contrôles auprès des autres États de l'espace Schengen.

Si l'autorité suédoise à l'étranger hésite sur la suite à donner à votre demande, elle peut la renvoyer à l'Office national suédois des migrations, Migrationsverket, qui prendra alors la décision.

#### **Combien de temps faut-il ?**

Habituellement, la décision vous est notifiée dans un délai de deux semaines, mais les délais de traitement des demandes par les autorités suédoises de l'étranger varient. Pour obtenir les renseignements actuels à ce sujet, adressez-vous à l'autorité étrangère qui doit traiter votre demande. Si la décision est renvoyée à Migrationsverket, le délai est plus long car l'autorité de l'étranger doit alors envoyer la demande à Migrationsverket par courrier postal. Pour être certain d'obtenir le visa en temps voulu, il faut déposer la demande au moins deux mois avant le départ pour la Suède. Pendant la période des vacances, qui est de juin à

août, le traitement de la demande peut prendre encore plus longtemps.

#### **Quelle est la durée de validité du visa ?**

Un visa a une durée limitée de trois mois maximum par période de six mois. Cela signifie que si vous avez séjourné dans l'espace de Schengen pendant trois mois, vous devez sortir de cet espace pendant trois mois pour obtenir un nouveau visa de Schengen. Il est possible d'obtenir un visa plus long – un an maximum – pour des raisons particulières, mais ce visa ne concerne alors que l'entrée et le séjour en Suède. Les raisons particulières peuvent, par exemple, le besoin d'entrer en Suède plusieurs fois par an pour faire des affaires ou voir ses propres enfants.

Le visa lui-même indique combien de jours vous pouvez utiliser votre visa pendant la durée du permis. Cette période s'étend souvent sur une plus longue période que la durée de votre visa. Cela parce que les autorités prévoient que vous pourrez avoir besoin d'un peu de temps pour organiser votre voyage, par exemple réserver des billets et souscrire une assurance médicale.

Attention : vous n'avez pas le droit de rester en Suède ou dans un État de l'espace Schengen plus longtemps que le nombre de jours indiqué sur le visa lui-même. Le nombre de jours est compté à partir de la date d'entrée lors du premier voyage.

Un visa de Schengen peut également être accordé pour traverser la Suède et l'espace Schengen. Le permis indique également combien de fois vous pouvez passer dans l'espace de Schengen pendant la durée de validité.

#### **Peut-on prolonger le visa depuis la Suède ?**

Il n'est pas possible de prolonger un visa. Par contre, si vous désirez rester au-delà de la durée du visa, il est possible de demander un permis de séjour pour visite auprès de l'une des unités de permis de Migrationsverket. Toutefois, ce permis vous coûtera des droits supplémentaires de 1.000 SEK par adulte et 500 SEK par enfant de moins de 18 ans. Si la décision de permis de visite vous est envoyée par la poste, vous devez vous rendre dans l'une des unités de permis de Migrationsver-

ket pour y faire insérer le permis dans votre passeport.

Si vous savez à l'avance que vous désirez rester en Suède plus de trois mois, il est préférable de demander à l'autorité suédoise de l'étranger, dès le début, un permis de séjour pour visite ou, pour des raisons particulières, un visa de longue durée (voir ci-dessus). Cela vous évitera de payer les droits deux fois. L'autorité suédoise de l'étranger envoie votre demande de permis de séjour pour visite à Migrationsverket qui est habilité pour ce type de décisions.

#### **Pour faire appel**

Si vous avez reçu un verdict dont vous n'êtes pas satisfait, vous pouvez faire appel par écrit jusqu'à trois semaines après la réception du verdict.

#### *Mode d'emploi pour faire appel*

L'appel doit contenir le verdict dont vous n'êtes pas satisfait, pourquoi et de quelle manière vous souhaitez le modifier. Si vous avez des documents pour compléter votre dossier, vous pouvez le faire à ce moment. Votre appel doit être rendu auprès de l'autorité étrangère (ambassade ou consulat) décisionnaire. L'autorité contrôle que votre appel est arrivé en temps et le traite à nouveau. Si plus de trois semaines se sont écoulées, votre appel sera rejeté et vous pouvez, dans ce cas, renouveler votre demande.

#### *Si l'autorité étrangère change le verdict*

Le verdict peut être modifié si vous apportez de nouvelles informations. Vous serez donc informé et votre visa sera ajouté à votre passeport.

#### *Si l'autorité étrangère ne change pas le verdict, il sera transféré*

Si l'appel est envoyé à temps et que l'autorité ayant pris la décision n'estime pas qu'il y a une raison de le modifier, le verdict sera transféré. Votre demande, le verdict ainsi que le dossier complet seront envoyés par coursier au Tribunal administratif à Goteborg. Le tribunal administratif prendra par la suite sa décision et prévendra l'autorité étrangère qui vous informera à son tour.

#### **Pour en savoir plus**

Pour de plus amples renseignements, adressez-vous à Migrationsverket, Renseignements, par courrier électronique: [www.migrationsverket.se](http://www.migrationsverket.se), ou par téléphone au 0771-235 235. Vous pouvez également vous adresser aux autorités suédoises de l'étranger.